





BTSA ACSE: Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole



Public concerné:

✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Le recrutement est réservé en priorité aux :

- Titulaires de certaines sections du baccalauréat professionnel, technologique ou général.
- → Titulaires de tout autre BAC de l'Éducation Nationale après avis de l'équipe pédagogique.

Prérequis:

✔ Avoir candidaté sur Parcoursup ;

Objectifs de la formation :

Le technicien supérieur doit être en mesure de développer une méthodologie du diagnostic de l'exploitation. Le BTS ACSE permettra à l'apprenant de raisonner la stratégie d'une entreprise agricole en s'appuyant sur des outils d'analyse technico-économique, de comptabilité, de gestion et sur des techniques agricoles.

Déroulement de la formation :

- La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an, soit 700 h.
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA): Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (ACSE) est délivré à l'issue d'un contrôle continu réalisé durant les deux années de formation en centre et en entreprise et d'un examen final comprenant 3 épreuves écrites et orales:

- Expression française et culture socio-économique (écrit)
- → Diagnostic et projet d'entreprise (Oral à partir d'un dossier)
- → Analyse de situations professionnelles (Oral à partir d'un dossier).

50% de la note d'examen en contrôle continu et 50% en épreuves terminales.

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux
celine.loiseaux@educagri.fr
Référente coopération
Internationale : A.Faivre
amandine.faivre@educagri.fr
Référent pédagogique :
V. Bret Directrice du CFAA
veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Sa<u>ône</u>

16, rue E. Belin CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00 Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr

	Programme de formation : BTSA ACSE						
C1	S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	250h00					
C2	Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels	100h00					
C 3	Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	80h00					
C4	Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données	130h00					
C 5	Prendre en compte le contexte pour orienter l'activité agricole	100h00					
C6	Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité	240h00					
C 7	Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement	20h00					
C 8	Conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité	270h00					
C 9	Construire un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité	40h00					
C10	Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle (MIL installation)	80h00					
Reprise du vécu en entreprise							
Mise en oeuvre de dossiers							
Accompagnement au projet personnel et professionnel							
TOTAL							











Délai d'accès à la formation :

L'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

Le titulaire du BTS peut poursuivre son parcours en effectuant un certificat de spécialisation agricole, une licence professionnelle dans le secteur de l'agriculture, de l'agronomie et de l'agroalimen-

Rémunération et financement :

taire, une école d'ingénieur spécialisée dans l'agriculture, un autre BTS en 1 an.

Métier préparé:

Le titulaire d'un BTS en Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole peut exercer son métier dans le conseil, le contrôle et le diagnostic technique, l'animation territoriale, la relation technico-commerciale ou la conduite d'un système de production.

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2022	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BTS ACSE	12			

https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485

Formation par apprentissage





Formation accessible à tous publics en situation de handicap **Référente handicap : C. Loiseaux**

c. Loiseaux
celine.loiseaux@educagri.fr
Référente coopération
Internationale: A.Faivre
amandine.faivre@educagri.fr
Référent pédagogique:
V. Bret Directrice du CFAA
veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00 Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr

Rémunération Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1er janvier 2023

	Salaire d'un apprenti en 2023	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans		
		Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	
	1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	461,51€	43% SMIC	734,99€	53% SMIC	905,92€	
	2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	666,52€	51% SMIC	871,73€	61% SMIC	1 042,66€	
	3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	940,10€	67% SMIC	1 145,22€	78% SMIC	1 333,24€	
a		26 ans et plus						
	Salaire d'un apprenti en 2023	Base de calcul			Montant brut			
		100% du SMIC			1 709,28 €			

Aide à l'embauche CAP – BAC PRO – CS

Aide exceptionnelle BTS – LICENCE

(jusqu'au 31/12/2023)

Une aide de 6000 euros est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2023